

# Résolutions

Assemblée générale 2021

**Pour toutes les résolutions, un texte explicatif sera consultable afin de vous expliquer précisément les arguments qui ont conduit à proposer ces résolutions.**

**Résolution n°1 : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2020**

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2020 tel qu'il vous a été présenté ?

**Résolution n°2 : approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020**

Approuvez-vous le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020 tel qu'il vous a été présenté ?

**Résolution n°3 : ratification des cooptations de Didier MAUGET, Franck MOUFFLET, Brice TARRIDE et Annie TEXIER en tant qu'administrateurs**

Approuvez-vous la ratification des cooptations de Didier MAUGET, Franck MOUFFLET, Brice TARRIDE et Annie TEXIER en tant qu'administrateurs ?

**Résolution n°4 : approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?

**Résolution n°5 : approbation du rapport d'activité**

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?

**Résolution n°6 : approbation du rapport moral**

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

**Résolution n°7 : approbation des comptes annuels de l'exercice 2019-2020**

Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2019-2020 clos au 30 juin 2020, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?

**Résolution n°8 : affectation du résultat de l'exercice 2019-2020**

Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 16 182,60 € au compte de réserve de gestion ?

#### Résolution n°9 : poursuite des projets associatifs

Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite des projets suivants : « permis de chasser à 0 € » pour 29 498,41 €, « communication » pour 13 321,57 €, « petit gibier n° 3 » pour 61 950,00 € et « grand gibier » pour 4 438,27 € ?

#### Résolution n°10 : approbation du budget prévisionnel 2021-2022

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021-2022 tel qu'il vous a été présenté ?

#### Résolution n°11 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants des cotisations individuelles : annuelle (74,00 €), temporaire 9 jours (37,00 €) et temporaire 3 jours (18,50 €) ?

#### Résolution n°12 : adoption du barème de l'adhésion simple 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 le barème de la contribution liée à l'adhésion simple obligatoire à 240,00 € par adhérent territorial ?

#### Résolution n°13 : adoption des barèmes du nouveau contrat de services 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les barèmes du nouveau contrat de services à hauteur d'une redevance forfaitaire\* (incluant une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de chasse ») et une redevance proportionnelle à la superficie du territoire\* ?

*\*Des simulations sont en cours sur les montants des redevances.*

#### Résolution n°14 : adoption des montants du timbre grand gibier 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants du timbre grand gibier : annuel (15,00 €), temporaire 9 jours (7,50 €) et temporaire 3 jours (3,75 €) ?

#### Résolution n°15 : adoption des montants des dispositifs de marquage daim, chevreuil, grands cervidés et sanglier 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants des dispositifs de marquage daim à 0 €, chevreuil à 20,00 €, cerf mâle à 110,00 €, BDF (biche, daguet et faon) à 70,00 €, sanglier ≥ 20 kg à 18,00 € et < 20 kg à 0 € ?

#### Résolution n°16 : adoption des montants de la contribution territoriale 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants de la contribution territoriale de base à 15,00 € pour tous les territoires charentais et la contribution territoriale majorée à 1,00 € par ha uniquement pour les territoires identifiés comme récurrents et n'ayant pas rempli les 3 critères obligatoires ?